

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :**

Cette formation permet aux participants :

- D'appréhender le cadre légal de la santé au travail dans l'entreprise
- De développer l'aptitude à déceler puis à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail
- De s'initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

**PROGRAMME :**

CSE, Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et représentants de proximité

- Rôle du CSE en matière de SSCT
- Responsabilité de l'employeur
- Grands principes de la prévention des risques professionnels
- Travail et ses risques
- Risques psychosociaux (RPS)
- Risques psychosociaux et pathologies du travail

**PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS :**

- Membres du CSE et plus spécifiquement membres des CSSCT
- Maximum 12 personnes
- Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

**DURÉE :**

- 3 ou 5 jours (7 h par jour)

**FORMATEUR :**

- Formateur spécialisé dans la santé, sécurité et conditions de travail.
- En partenariat avec des organismes de formation agréés « Formation SSCT ».